

Une ligne d'écoute pour les agriculteurs en détresse

Anthony Landreau,
chargé de communication,
Caisse centrale de la MSA, Bagnolet.

La Mutualité sociale agricole (MSA) s'est fortement investie depuis plusieurs années sur la question de la prévention du suicide en milieu rural. Dans un contexte de crise, de difficultés économiques et de restructuration dans de nombreuses filières agricoles, la situation est préoccupante. En effet, le suicide est la troisième cause de mortalité – après les cancers et les maladies cardio-vasculaires – chez les agriculteurs, une des populations les plus exposées.

Un plan d'action

Le Plan national d'actions contre le suicide 2011-2014 de la MSA est le volet du Programme national d'actions contre le suicide du ministère de la Santé (direction générale de la Santé) relatif au monde agricole. Il comporte trois axes :

- mieux connaître la réalité du suicide dans le monde agricole (*lire l'article de I. Khireddine et al. ci-avant, NDLR*) ;
- mettre en place un dispositif d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse ;
- créer des cellules de prévention dans chaque MSA pour repérer les agriculteurs en difficulté (*lire l'interview de C. Gosset ci-après, NDLR*).

Le Plan national pour 2016-2020 est en cours d'élaboration.

Un numéro en cas d'urgence

Pour mettre en œuvre l'axe 2, la MSA s'est rapprochée d'associations expertes de l'écoute empathique en ligne,



© Le Studio des 2 Prairies

dans l'optique de proposer notamment une solution aux situations d'urgence. En effet, des accueils téléphoniques MSA existaient déjà dans certains territoires, mais souvent inaccessibles le soir et le week-end. Un service téléphonique national a ainsi été lancé le 13 octobre 2014, afin de proposer un service homogène sur l'ensemble du territoire. Joignable au 09 69 39 29 19 vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, Agri'écoute permet d'être mis en relation avec un écoutant, afin de dialoguer en toute confidentialité et anonymement de ses difficultés¹.

Les appels sont facturés au prix d'une communication locale, gratuits depuis une « box ». Une vingtaine de postes d'écoute sont reliés à Agri'écoute. Les appels sont réceptionnés par les écoutants de SOS Amitié et de SOS Suicide Phénix². Une campagne de communication a été menée par la MSA afin de faire connaître ce numéro auprès des exploitants et des salariés

agricoles ainsi que de leurs proches et voisins. La MSA s'est appuyée sur ses 250 points d'accueil et ses sites Internet, et a travaillé avec ses partenaires, les acteurs locaux (chambres d'agriculture, conseils généraux, mairies, etc.) et les médias (radio, presse généraliste et professionnelle, Internet, etc.). Entre le 13 octobre et le 31 décembre 2014, 335 appels ont été traités. ■

1. L'Inpes apporte son soutien à ce service en assurant la gestion technique de la plateforme téléphonique.

2. SOS Amitié, fédération d'associations régionales reconnue d'utilité publique, offre une écoute anonyme au téléphone et par Internet. Animée par 1 800 bénévoles, elle répond à plus de 700 000 appels par an. De son côté, SOS Suicide Phénix est une fédération regroupant neuf associations à but non lucratif. Accueillir, écouter, ouvrir le dialogue, favoriser la prise de parole et lutter contre l'isolement font partie de leurs objectifs.

Prévention du suicide
Le service d'écoute national Agri'écoute